

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	17

Délibération n°

2024-05-07

Date d'affichage : 17/05/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

Séance du 13 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le six mai 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

Présents : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAUTY Virginie, DESGUEE Jérémie, GALLIER Erick, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, LEROUILLY Chloé, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

Absents excusés : FRENEE Anais donne pouvoir à LECUYER Josiane, Nathalie DAVID, Sebastien GILBERT.

Absents : GILETTE Valérie, PATIENCE Mickael, PELLETIER Philippe.

Présents : 17 **Pouvoirs :** 1 **Votants :** 17

La séance a été ouverte à 20h06.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Convention famille rurale

Délibération 2024-05-07

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention ci-joint ;

Considérant la demande de la Mairie de prévoir des temps d'animation le midi pour les enfants scolarisés au groupe scolaire de Val d'Arry ;

Considérant la nécessité d'élaborer une convention afin de fixer les conditions techniques et financières par Famille Rurales de cette mission d'animation ;

Décision : 17 POUR 0 CONTRE 1 ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE de la convention de partenariat à compter du 02/09/2024 et pour une durée de 3 ans, annexée au registre de délibération

AUTORISE à Monsieur le Maire de signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

Certifié exécutoire le
17/05/2024, *
Le Maire, Christian VENGEONS



Pour copie conforme au registre,
Le Maire, Christian VENGEONS

